

## PARCOURS DE SANTÉ AUDITIVE : DES PROFESSIONNELS À VOTRE ÉCOUTE

La prise en charge des troubles de l'audition est une affaire pluridisciplinaire. En effet, le médecin traitant, le médecin ORL, l'audioprothésiste, l'orthophoniste, le sophrologue, le psychologue sont différents professionnels de l'audition pouvant intervenir et vous accompagner dans le cadre de votre parcours de santé auditive.

Dans le cadre du parcours de soins coordonnés, votre premier interlocuteur est votre médecin traitant.

Quels sont les rôles de chacun?

### LE MÉDECIN TRAITANT

En cas de trouble auditif, la première chose à faire est d'en parler à son médecin généraliste. Dans le cadre du parcours de soins coordonnés, le médecin traitant s'appuiera sur toutes les expertises nécessaires pour vous aider.

Dans le domaine de l'audition et de la gestion de la déficience auditive, il fera appel à différents professionnels et en premier lieu, le médecin Oto-Rhino-Laryngologiste (ORL), spécialiste du nez, des oreilles et de la voix.



## LE MÉDECIN OTO-RHINO-LARYNGOLOGISTE (ORL)

La baisse d'audition est un symptôme que le médecin ORL est le seul spécialiste habilité à diagnostiquer. Pour ce faire, il réalise un examen médical auditif complet. Les causes du déclin auditif peuvent être variées. Parfois, le médecin ORL peut avoir à prescrire un examen complémentaire, tel qu'une IRM ou un scanner.

Lorsque le diagnostic est clairement établi, l'ORL prescrit un traitement, qui peut revêtir plusieurs formes. Dans certains cas, le patient doit subir une intervention chirurgicale, dans d'autres un traitement médicamenteux suffit. Souvent, le déclin

auditif est la conséquence d'une presbyacousie, c'est-à-dire un vieillissement et une diminution des cellules cillées.

Il s'agit là d'un phénomène naturel, lié à l'âge de l'appareil auditif. Dans ce cas, l'ORL prescrit un appareillage auditif. Il ne détermine pas quelle prothèse auditive convient le mieux au patient, mais simplement que son port devient nécessaire.

En revanche, le médecin ORL est là pour expliquer à son patient ce qu'est le déclin auditif, le rassurer et, si nécessaire, l'aider à accepter le port d'un appareil auditif. Il est fortement conseillé de consulter son médecin ORL une fois l'an, et ce, afin de s'assurer que la baisse auditive n'a pas évolué. Le cas échéant, le médecin ORL adaptera sa prescription.



Dans le cadre de la loi de santé publique, l'audioprothésiste est un professionnel de santé, reconnu par un diplôme d'État. Il intervient sur prescription du médecin ORL, afin d'accompagner le patient dans la phase d'appareillage.

En accord avec le patient, il choisit la prothèse auditive la mieux adaptée. Il la délivre, lui apprend à s'en servir, à l'entretenir et assure, ensuite, un suivi régulier afin d'adapter l'appareil aux situations de vie du patient et aux évolutions de sa perte auditive.



C'est aussi l'audioprothésiste qui effectue un entretien complet de l'appareil auditif. L'acceptation de l'appareillage par le patient et la recherche de son confort sont les principales préoccupations de ce spécialiste.

Il est là pour rassurer le patient et lui permettre de conserver des capacités efficaces de compréhension de la parole efficaces. On sait que l'on vieillit d'autant mieux que l'on conserve une bonne capacité d'écoute.



#### **L'ORTHOPHONISTE**

C'est un spécialiste de la fonction communication et de la voix. Il intervient à différents niveaux pour remédier aux troubles de la compréhension du langage oral et écrit. À tout âge peut survenir un problème auditif qui nécessite l'intervention d'un orthophoniste. Cette prise en charge est un élément déterminant pour mettre en place des stratégies efficaces de compensation visant à maintenir la fonction de communication.



L'intervention d'un orthophoniste ne peut se faire que sur prescription médicale et débute par un bilan orthophonique. L'étude de l'audiogramme et du gain prothétique détermine le traitement à mettre en place. L'apprentissage de la lecture labiale est une technique qui peut être enseignée par l'orthophoniste. En cas d'appareillage, le suivi orthophonique vise à apporter une aide à l'adaptation. L'orthophoniste apporte, alors, ses conseils pour aider à la manipulation des appareils, corriger les maladresses et lever les réticences.

Ensuite, il travaille le sens à mettre sur les sons parvenant à l'oreille appareillée, à reconnaître les éléments de langage et à bien oraliser. Dans tous les cas, c'est aussi aider et informer le malentendant ainsi que son entourage.

# LE SOPHROLOGUE, DANS LE CADRE DES PROTOCOLES DE GESTION DES ACOUPHÈNES

Cette discipline est très souvent utilisée pour aider les patients à mieux supporter les sifflements, bourdonnements, ou autres sons entendus de manière passagère ou permanente : ce sont des symptômes ORL appelés acouphènes. Par leur aspect intrusif, les acouphènes provoquent une souffrance psychologique.

Par des exercices de respiration, de relaxation dynamique et de visualisation mentale, le praticien en sophrologie amène le patient acouphénique à « défocaliser », à déporter son attention de l'acouphène. Il s'agit d'une technique dite « d'habituation ».

Dans un cadre médical pluridisciplinaire, le sophrologue — formé à la spécialisation — utilise des protocoles de séances spécifiques pour aider à

mieux vivre avec les troubles de l'audition en agissant sur les composantes sensorielles et émotionnelles. Les praticiens sophrologues ne sont pas reconnus comme professionnels de santé. Les séances sont à la charge du patient. Certaines mutuelles commencent à rembourser un quota annuel de séances.

## LE PSYCHOLOGUE D.E.

Le psychologue diplômé d'État a effectué un parcours de formation sanctionné par un diplôme reconnu par l'État. Il peut intervenir pour aider à gérer les différents états émotionnels et psychologiques liés à la perte de l'audition et aux autres troubles tels que les acouphènes et l'hyperacousie. Ce praticien va aider à gérer les étapes d'acceptation et d'intégration des aides auditives. Il peut constituer un réel soutien pour apprendre à gérer la détresse liée aux acouphènes. Il peut utiliser différentes techniques pour accompagner ses patients : TCC, PNL, etc.



## LES AUTRES PROFESSIONNELS CONCERNÉS PEUVENT ÊTRE:

- ≥ le médecin du travail peut vous conseiller et initier votre parcours de soin ou vous accompagner dans l'aménagement de votre poste de travail ;
- une assistante sociale vous aidera à instruire votre dossier de financement auprès de la MDPH;
- les aides humaines, codeur en LPC et surtout interprète ou interface en LSF, peuvent intervenir dans la vie de tous les jours.

Enfin, le lien étroit entre la surdité et les états de développement cognitif étant de plus en plus démontré, les spécialistes en neurosciences et les neuropsychologues sont de plus en plus associés au parcours de santé auditive des patients.





Retrouvez-nous sur Facebook: www.facebook.com/JNA.Association

GUIDE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION RÉALISÉ PAR L'ASSOCIATION JNA



Association JNA - www.journee-audition.org
Pour l'information et la prévention dans le domaine de l'audition
20, avenue Paul Doumer 69160 Tassin-la-Demi-Lune
jna@journee-audition.org